



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 55095

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'une des revendications présentée par les associations d'anciens combattants de la guerre d'Algérie relative à l'attribution de la campagne double aux fonctionnaires et agents publics ayant participé à ce conflit. Suite à sa décision du 21 juillet 2004, une étude relative à la « démarche de clarification » a été confiée à M. Christian Gal qui doit présenter un premier bilan d'étape au mois d'octobre. En conséquence, il se permet de lui demander s'il est en mesure aujourd'hui de lui apporter des informations sur l'état d'avancement de cette étude.

Texte de la réponse

Pour répondre aux demandes récurrentes de certaines associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord, le ministre délégué aux anciens combattants a effectivement décidé de confier à un inspecteur général des affaires sociales une étude sur l'éventuelle attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés. A l'issue de la première période allant de juillet à octobre 2004, le premier volet de cette étude, qui a essentiellement permis de recueillir l'avis et les suggestions des associations et des élus quant à l'urgence et l'importance à donner à cette revendication, a été remis au ministre, sous forme d'une note interne. Le rapport final sera remis au ministre délégué aux anciens combattants à la fin du premier semestre 2005. Après en avoir pris connaissance, le ministre informera la représentation nationale des suites qu'il pourrait être amené à donner aux propositions qui lui seront faites.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55095

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2005, page 193

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2391